

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT

8 OCTOBRE 2008

### DELIBERATION N°08-05

#### DESIGNATION DU SIEGE ADMINISTRATIF DE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Lors de sa séance plénière, du 8 Octobre 2008, la Commission Locale de l'Eau a choisi le siège administratif du Syndicat du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher comme siège administratif de la procédure SAGE Cher amont.

A Montluçon, le 17.XII.08

Le Président de la Commission Locale de l'Eau  
du SAGE Cher amont,

M. Pierre-Antoine LEGOUTIÈRE

